



Travail le samedi- obligations et droits

Par **donlan**, le **12/01/2012 à 12:45**

Bonjour,
Je suis salarié en CDI dans une entreprise dépendant de la convention collective négoce et prestations de services dans les domaines medico-techniques, je travaille 35h du lundi au vendredi et ma période de référence des congés payés va du 31 mai au 01 juin.
Mon employeur veut m'imposer de travailler le samedi, journée considérée comme étant ouvrable.
Quels sont mes droits ou obligations ?
Peut-on m'imposer la chose alors que la période de congés à prendre est en cours ?
Merci pour votre aide

Par **pat76**, le **12/01/2012 à 19:14**

Bonjour
Il est indiqué sur votre contrat de travail que vos jours de travail sont du lundi au vendredi et que vos jours de repos seront le samedi et le dimanche?

Par **donlan**, le **12/01/2012 à 19:24**

Là est le problème, à l'origine j'avais un contrat type CNE où ne figure pas mes horaires de travail, en passant à un CDI je n'ai signé aucun nouveau contrat ou avenant (démarche inutile selon mon patron de l'époque); je ne rechigne pas à travailler le samedi mais je me méfie de mon employeur lequel au passage voudrait imposer 4 heures de travail le samedi et 3 en récupération le lundi matin !
Merci à vous pour l'intérêt que vous témoignez à ma requête.